



**Bruxelles, le 30 mars 2022
(OR. fr)**

7703/22

**VETER 24
AGRI 129**

NOTE

| | |
|---------------|--|
| Origine: | Secrétariat général du Conseil |
| Destinataire: | délégations |
| Objet: | Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) : situation sanitaire et travaux du Conseil |

Les délégations trouveront en annexe une note d'information de la présidence sur le sujet visé en objet, qui sera abordé sous le point «Divers» lors de la session du Conseil «Agriculture et pêche» du 07 avril 2022.

Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) : situation sanitaire et travaux du Conseil

Informations communiquées par la présidence

Ces dernières années, des épidémies d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ont touché la plupart des pays européens et un grand nombre de pays dans le monde. L'épizootie actuelle est la plus sévère jamais connue dans l'histoire récente en Europe.

L'influenza aviaire représente un risque pour la santé publique, dans la mesure où tous les virus de l'influenza aviaire sont potentiellement zoonotiques pour l'homme. Elle a, en outre, des effets néfastes sur la santé et le bien-être des animaux, ainsi que de graves conséquences économiques pour les filières avicoles touchés, de l'élevage aux entreprises de l'aval qui en dépendent.

Actuellement, les mesures d'éradication consistent en un dépeuplement complet et rapide des exploitations infectées et la mise en place de zones de restriction des mouvements, éventuellement complétées par un dépeuplement préventif des exploitations autour des foyers. Ces mesures impliquent la mise à mort d'un très grand nombre d'animaux et sont extrêmement coûteuses pour les opérateurs et les finances publiques. Dans ces conditions, leur acceptabilité par les secteurs professionnels, et plus généralement par la société, tend à diminuer.

C'est pourquoi la Présidence française a estimé qu'il était urgent d'examiner l'intérêt de méthodes complémentaires de prévention et de lutte contre l'influenza aviaire, telles que la vaccination. Dans le cadre de ses priorités dans le domaine vétérinaire, la Présidence française a ainsi initié un débat stratégique sur la vaccination contre l'influenza aviaire hautement pathogène.

La discussion porte sur différents domaines d'action pertinents pour une stratégie de vaccination. Elle couvre les aspects sanitaires, économiques et sociétaux, ainsi que les possibilités d'accroître l'acceptabilité de la vaccination dans le cadre du commerce international. Les travaux engagés visent à recenser et à préciser les domaines dans lesquels des activités de recherche et de développement sont nécessaires et devraient permettre de contribuer à la préparation par la Commission européenne d'une saisine de l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA).

Afin de veiller à ce que les points de vue de tous les États membres soient pris en compte, la Présidence a élaboré, sur la base des discussions, un questionnaire auquel toutes les délégations ont répondu. Une synthèse de ces résultats a été présentée au groupe des chefs des services vétérinaires le 28 mars 2022, suivie d'un échange de vues. Il ressort des premières discussions que la grande majorité des délégations estiment que la vaccination serait un outil pertinent et utile pour prévenir et/ou lutter contre l'influenza aviaire hautement pathogène, en complément des mesures de prévention et de lutte actuelles. Il est important de disposer des éléments techniques et scientifiques nécessaires pour assurer un déploiement efficace de la vaccination.

En outre, les délégations ont souligné l'importance de s'assurer que le recours à la vaccination n'entraîne pas de restriction à l'exportation de la part de nos partenaires commerciaux. Dans ce contexte, une action collective de l'Union européenne au niveau international est indispensable, tant au niveau bilatéral avec les principaux partenaires commerciaux qu'au niveau multilatéral.

Les échanges sur ce point important d'actualité se poursuivront au sein du groupe des chefs des services vétérinaires et la Présidence a l'intention d'informer le Conseil, en juin, des résultats de ces travaux.